

PILLAGE DE TOMBES MÉROVINGIENNES ET HAGIOGRAPHIE  
MÉDIÉVALE. À PROPOS D'UN PASSAGE DE LA *VITA SANCTAE  
GUDILAE PRIMA* (BHL 3684)

Alain Dierkens

Association Revue du Nord | « [Revue du Nord](#) »

2011/3 n° 391-392 | pages 589 à 611

ISSN 0035-2624

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-du-nord-2011-3-page-589.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Alain Dierkens, « Pillage de tombes mérovingiennes et hagiographie médiévale. À propos d'un passage de la *Vita sanctae Gudilae prima* (BHL 3684) », *Revue du Nord* 2011/3 (n° 391-392), p. 589-611.  
DOI 10.3917/rdn.391.0589  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.

© Association Revue du Nord. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Pillage de tombes mérovingiennes et  
hagiographie médiévale. À propos d'un passage  
de la *Vita sanctae Gudilae prima* (BHL 3684)

Pour Stéphane, à l'Ami

Le culte de sainte Gudule est toujours resté assez discret<sup>1</sup>, même à Bruxelles dont pourtant Gudule est souvent considérée comme la sainte protectrice<sup>2</sup>. Il n'a entraîné aucun pèlerinage important; le nombre d'églises dédiées à la sainte est extrêmement modeste; les représentations iconographiques de Gudule, relativement peu nombreuses, sont rarement spectaculaires... Or, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle (en 1047?), le transfert de ses reliques dans la vaste église collégiale que le comte de Louvain Lambert II venait de faire construire à Bruxelles, sur la pente orientale de la vallée de la Senne,

\*. – Alain DIERKENS, professeur, Université Libre de Bruxelles, CP 175/01, 50, avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles (Belgique).

1. – J'ai à plusieurs reprises eu l'occasion de présenter l'état de mes réflexions sur le dossier hagiographique de sainte Gudule, dossier qui a fait l'objet du Séminaire d'Histoire du Moyen Âge de l'Université Libre de Bruxelles en 2007-2008; je dirai ailleurs ma dette envers ceux qui m'ont alors aidé à y voir plus clair (surtout David Guillardian); cf. aussi *infra*, n. 3. Pour le présent article, j'ai bénéficié de l'aide efficace, comme toujours, de mon ami Patrick Périn qui m'a fourni nombre de références utiles. — Abréviations utilisées: AA SS: *Acta Sanctorum*; BHL: *Bibliotheca Hagiographica Latina*. Bruxelles, 2 vol., 1898-1899, avec le *Supplementum* (Bruxelles, 1911) et le *Novum supplementum* (Bruxelles, 1986); DHGE: *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*; GT = L. GENICOT et P. TOMBEUR éd., *Index Scriptorum Operumque Latino-Belgicorum*, t. I: A. STAINIER, VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, Bruxelles, 1973; t. II: P. FRANSEN et H. MARAITE, XI<sup>e</sup> siècle, Bruxelles, 1976; t. III: M. McCORMICK, XII<sup>e</sup> siècle, Bruxelles, 2 vol., 1977-1979; MGH: *Monumenta Germaniae Historica*, et les séries *Cap. ep.* (*Capitula episcoporum*), *SS* (*Scriptores*), et *SSRM* (*Scriptores Rerum Merovingicarum*); *NS*: *Narrative Sources. The Narrative Sources from the Medieval Low Countries*. Gand/Louvain/Groningen, 2003 ([www.narrative-sources.be](http://www.narrative-sources.be)); *RBPH*: *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*; *RGA*: *Reallexikon der germanischen Altertumskunde*.

2. – Sur Gudule et son culte, voir la notice de M. DE WAHA, « Gudule », dans *DHGE*, t. 22 (Paris, 1988), col. 639-641; intéressants compléments notamment dans A.-M. HELVÉTIUS, « Hagiographie et architecture en Basse-Lotharingie médiévale », dans *Productions et échanges artistiques en Lotharingie médiévale. Actes des Septièmes Journées Lotharingiennes*, J. SCHROEDER éd., Luxembourg, 1994 (= *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, t. 110, 1994; = *Publications du CLUDEM*, 7), p. 27-45, aux p. 39-42.

aurait pu (re)lancer de façon spectaculaire la dévotion envers cette pieuse vierge mérovingienne<sup>3</sup>.

Ce que nous savons de l'histoire ancienne de Gudule et de son culte repose presque uniquement sur les différentes versions de la *Vita sanctae Gudilae*<sup>4</sup>. Le récit est très largement légendaire en ce qui concerne la biographie de la sainte, son enterrement devant l'église de Hamme (sous Merchtem, non loin d'Asse, dans l'actuel Brabant flamand)<sup>5</sup>, le transfert de son corps à Moorsel (près d'Alost [Aalst], aujourd'hui en province de Flandre orientale)<sup>6</sup> – où se serait établie une communauté religieuse féminine<sup>7</sup> –, et le rôle de Charlemagne dans le développement de son culte. Il prend un ton nettement polémique quand l'hagiographe narre l'histoire des reliques de Gudule après d'hypothétiques destructions qui auraient été provoquées par les incursions normandes puis hongroises : la suppression de l'abbaye de Moorsel, l'usurpation des biens monastiques par une famille de l'aristocratie locale à la fin du x<sup>e</sup> siècle, l'impossibilité pour le représentant de l'autorité impériale en Basse-Lotharingie, le duc Charles, de récupérer les biens « usurpés » mais l'obtention par celui-ci des reliques de la sainte, aussitôt transférées dans l'église Saint-Géry de Bruxelles<sup>8</sup>.

3. – Sur l'histoire ancienne du chapitre Sainte-Gudule, j'ai eu l'occasion de présenter un premier état de mes réflexions : « Un comte ambitieux et une sainte obscure : la fondation du chapitre Sainte-Gudule de Bruxelles (milieu du XI<sup>e</sup> siècle) », dans *Hagiographie, idéologie et pouvoir au Moyen Âge. L'écriture de la sainteté, instrument politique. Actes du colloque international (Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale), 11-14 septembre 2008*, É. BOZOKY éd., à paraître ; sur la collégiale de 1047, voir surtout P. BONENFANT, « Histoire de la construction. À la découverte des origines : romanes ou préromanes ? », dans *La cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule*, G. J. BRAL et al. éd., Bruxelles, 2000, p. 54-71 ; voir aussi la bibliographie citée *infra*, n. 8.

4. – *Vitae sanctae Gudilae virginis* (BHL 3684-3685), éd. J. BOLLANDUS et G. HENSCHENIUS, dans *AA SS*, janvier, t. 1 (3<sup>e</sup> éd. Paris, 1867), p. 513-530 (*Vita prima*, p. 514-524 ; *Vita secunda* : p. 524-530) ; pour la *Vita prima*, cf. GT, t. III, 1, p. 77-78 (V.GO.L) et NS H052 ; *Vita secunda* : GT, t. III, 1, p. 15-16 (T.GO.M).

5. – Hamme, aujourd'hui commune de Merchtem, prov. Brabant flamand, Belgique ; au Moyen Âge, diocèse de Cambrai ; sur l'histoire de Hamme, voir surtout J. VERBESSELT, *Het parochiewezen in Brabant, tot het einde van de 13<sup>de</sup> eeuw*, t. IV, *Tussen Zenne en Dender*, 3, s.l.n.d., p. 201-244.

6. – Moorsel, aujourd'hui prov. Flandre orientale, Belgique ; au Moyen Âge, diocèse de Cambrai. Sur l'histoire de Moorsel, voir surtout J. VERBESSELT, *Het parochiewezen, op. cit.* (n. 5), t. VII, *Tussen Zenne et Dender*, 6, s.l.n.d., p. 139-194 ; à compléter par le résultat des fouilles archéologiques de 1997, 2007 et 2011, qui ont notamment mis au jour des tombes mérovingiennes autour de l'église Saint-Martin et de la chapelle Sainte-Gudule (en dernier lieu, W. DE MAEYER, S. KLINKENBORG et B. CHERRETTÉ, « Archeologisch onderzoek in de dorpskern van Moorsel (O.-Vl.) », *Archaeologia Mediaevalis. Chronique*, t. 34, Namur, 2011, p. 55-59).

7. – Sur la communauté religieuse peut-être établie à Moorsel, L. MILIS, « Monastère de Moorsel », dans *Monasticon belge*, t. VII, *Province de Flandre orientale*, vol. 2, Liège, 1977, p. 195-198 et, en dernier lieu, Ch. MÉRIAUX, « *Gallia irradiata* ». *Saints et sanctuaires dans le Nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart, 2006 (Beiträge zur Hagiographie, 4), p. 306-307.

8. – Ce dernier épisode est amplement traité dans les publications relatives aux « origines de Bruxelles ». Sur cette question brûlante, voir surtout la mise au point iconoclaste de G. DESPY, « Un dossier mystérieux : les origines de Bruxelles », dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques (de l'Académie Royale de Belgique)*, 1997, p. 241-303 et les hypothèses plus récentes de P. CHARRUADAS, « Croissance rurale et action seigneuriale aux origines de

Deux versions anciennes de la *Vita Gudilae* ont été conservées et l'accord est loin d'être fait entre les historiens sur leur chronologie relative, mais aussi sur la date et les circonstances de leur rédaction. Le but de ce bref article n'est ni de résoudre cette épineuse question, ni de discuter de l'historicité des faits que je viens de résumer à grands traits, mais d'évoquer un épisode, resté largement inaperçu, de cette Vie : la description du pillage de la tombe de Gudule, suivie de la punition du violateur et de ses descendants par l'ordinaire du lieu, l'évêque de Cambrai Émebert. Cet épisode ne peut évidemment pas être utilisé tel quel pour le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, mais il me permettra de toucher à un certain nombre de points importants de l'histoire des mentalités du haut Moyen Âge.

### *Vita Gudilae prima et Vita Gudilae secunda*

Une Vie de sainte Gudule existait au début du XI<sup>e</sup> siècle. L'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium*, qui écrit dans les années 1024-1025<sup>9</sup>, la mentionne à trois reprises<sup>10</sup> lorsqu'il évoque l'évêque Ablebert *alias* Émebert, dont il situe l'épiscopat entre ceux de Géry et Bertoald d'une part, d'Aubert et Vindicien d'autre part, donc vers 640-650<sup>11</sup>. Selon toute apparence, cette

8. – (suite) Bruxelles (haut Moyen Âge – XIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge – XVI<sup>e</sup> siècle)*, C. DELIGNE et Cl. BILLEN éd., Turnhout, 2007 (Studies in European Urban History 1100-1800, 10), p. 175-201 ; C. DELIGNE, *Bruxelles et sa rivièrre. Genèse d'un territoire urbain (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Turnhout, 2003 (Studies in European Urban History 1100-1800, 1) et St. DEMETER, « Le château du Coudenberg à Bruxelles. La résidence des ducs de Brabant dans la basse-cour du châtelain ? », dans *Château Gaillard*, t. 21, *La Basse-cour. Actes du colloque international de Maynooth (Irlande)*, 23-30 août 2002, Caen, 2004, p. 45-50.

9. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, éd. L. BETHMANN, dans *MGH, SS*, 7, Hanovre, 1846, p. 393-489 (= GT, t. II, p. 103, M.L.O.A ; NS G059) ; sur la date de 1024-1025, voir E. VAN MINGROOT, « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », dans *RBPB*, t. 53, 1975, p. 281-332 ; à compléter par T. M. RICHES, « Episcopal Historiography as Archive. Some Reflections on the Autograph Manuscript of the *Gesta episcoporum Cameracensium* (ms Den Haag KB 75 F 15) », *Jaarboek voor Middeleeuwse Geschiedenis*, t. 10, 2007, p. 7-46.

10. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, 106, éd. cit. (n. 9), p. 408 : *Subnectitur Ablebertus sive Emebertus, ex sancta stirpe progenitus. Post Bertoaldum successit beatus Ablebertus, qui ita in catalogo episcoporum nominatus, ab incolis vero et vicinis Emebertus dicebatur. Ablebert alias Émebert aurait eu quatre sœurs : Renelde, Pharaïlde, Ermelinde et Gudule. Quae [= Gudule] profecto antequam nata, ab angelo beatissimae matri nunciata, dies suos bonis operibus vincere studuit multisque virtutibus et miraculis, ut ipsius vitae liber editus insinuat, coruscavit. Qui etiam liber Ablebertum pontificem et mira sanctitate clarum protestatur, et morum ingenuitatis conspicuum ; quod nec dubitandum, presertim cum et tam sanctis et tam magnificis natalibus datum [s'insère ici le passage repris infra, n. 27]. Et hoc mirabile dictu : (...) liber ipse fatetur. Unde datur intelligi, virum altioris meriti extitisse.*

11. – Sur les évêques de Cambrai au VII<sup>e</sup> siècle, on se reportera à Ch. MÉRIAUX, « *Gallia irradiata* », *op. cit.* (n. 7), surtout p. 52-96 ; *id.*, « Sépultures, reliques et mémoire des évêques d'Arras/Cambrai (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », dans *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Tod, Grabmal und Herrschaftsrepräsentation im Mittelalter. Onzièmes Journées Lotharingiennes (Centre Universitaire de Luxembourg, 26-29 septembre 2000)*. M. MARGUE, avec la coll. d'H. PETTIAU et de M. UHRMACHER, éd., Luxembourg, 2006 (*Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 118 ; = *Publications du CLUDEM*, 18), p. 133-169 ; *id.*, « Une *Vita*

*Vita* a aujourd'hui disparu, mais elle a servi de base à la rédaction de la *Vita prima* de Gudule. Celle-ci est, en effet, précédée d'une lettre d'envoi adressée par un certain Hubert à un certain Albert ; dans cette lettre, au ton fort rhétorique et manifestement inspirée par la lettre d'envoi qui accompagnait la *Vita Ursuari secunda* de Rathier de Vérone (939-940)<sup>12</sup>, Hubert s'excuse du temps qu'il a mis pour donner à Albert la nouvelle version de la Vie de Gudule qui lui était demandée. Albert lui aurait en effet transmis un *quaternion in quo pauca continebantur de virtutibus almae virginis Gudilae*, dont le style et la forme laissaient largement à désirer (*barbarismis ac solaeismis referta, ut probaretur esse plus quam rustica*) et qu'il convenait de réécrire<sup>13</sup>. On ne sait avec certitude qui était cet Hubert, manifestement fort érudit et disposant d'une bibliothèque extrêmement riche dont il connaissait bien le contenu (y compris des auteurs classiques, au nombre desquels Virgile devait avoir sa préférence)<sup>14</sup>. Un large *consensus* s'est fait pour voir en Hubert un moine de l'abbaye de Lobbes<sup>15</sup> ; cette hypothèse me semble tout à fait recevable. Quant au commanditaire, Albert, on l'identifie volontiers avec un responsable homonyme du chapitre Sainte-Gudule de Bruxelles des environs de 1100 ou du tout début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Pourquoi pas, en effet ?

Quoi qu'il en soit, Hubert a donc fourni à Albert une longue *Vita*, foisonnante de citations bibliques et classiques, qui se clôt par la mention allusive du transfert par le comte de Louvain Lambert II, des reliques de la sainte de l'église Saint-Géry dans une église non nommée, mais qui ne peut être que

11. – (suite) mérovingienne et ses lectures du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. Le dossier de saint Géry de Cambrai », dans *L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures*, M. GOULLET, M. HEINZELMANN et C. VEYRARD-COSME, éd., Ostfildern, 2010 (Beihefte der Francia, 71), p. 161-191 ; *id.*, « Hagiographie et réforme à Cambrai au début du XI<sup>e</sup> siècle : la *Vita Auberti* et son auteur », dans *Zwischen Niederschrift und Wiederschrift. Hagiographie und Historiographie im Spannungsfeld von Kependienüberlieferung und Editionstechnik*, R. CORRADINI, M. DIESENBERGER et M. NIEDERKORN-BRUCK éd., Vienne, 2010, p. 335-352.

12. – Éd. F. WEIGLE, *Die Briefe des Bischofs Rather von Verona*, Weimar, 1949 (MGH. Die Briefe der deutschen Kaiserzeit, 1), p. 27-29, n° 4 ; en dernier lieu sur la *Vita Ursuari secunda* (BHL 8417), voir F. DOLBEAU, « La diffusion de la *Vita S. Ursuari* de Rathier de Vérone », dans *Scribere sanctorum gesta. Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, É. RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND et P. BERTRAND éd., Turnhout, 2005 (Hagiologia, 3), p. 181-207 ; pour la comparaison entre la lettre d'envoi de la *Vita Gudilae* et celle de Rathier, voir R. PODEVIN, « Hubert, l'auteur de la *Vita Gudulae* », *RBPH*, t. 15, 1936, p. 489-496.

13. – *Vitae Gudilae prima*, éd. cit. (n. 4), lettre d'envoi, p. 514.

14. – Sur les très nombreuses citations d'auteurs antiques dans la *Vita Gudilae prima*, j'ai pu bénéficier de la lecture d'une étude inédite, extrêmement fouillée, de Frans Van Droogenbroeck.

15. – État de la question et bibliographie dans R. AUBERT, « Hubert, moine de Lobbes », dans *DHGE*, t. 25 (Paris, 1995), col. 12-13.

16. – On trouvera les textes mentionnant cet Albert dans P. LEFÈVRE, « Une conjecture à propos de la date et de l'auteur du *Vita Gudilae* », *RBPH*, t. 14, 1935, p. 98-101 ; la plupart d'entre eux ont été réédités dans *Chartes du chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles, 1047-1300*, P. LEFÈVRE, Ph. GODDING et F. GODDING-GANSHOF éd., Louvain-la-Neuve, 1993 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'Histoire et de Philologie, 6<sup>e</sup> s., fasc. 45).

l'église Saint-Michel (future collégiale Saints-Michel-et-Gudule)<sup>17</sup>. Pour des raisons qui nous sont inconnues, cette *Vita prima Gudilae* n'a connu qu'un très faible écho (un seul manuscrit, tardif, conservé)<sup>18</sup> et il a été jugé nécessaire d'en rédiger une nouvelle version, globalement plus courte même si, çà et là, on y trouve des passages plus développés que dans la *Vita prima*<sup>19</sup>. C'est cette seconde version, bien plus répandue (les plus anciens manuscrits datent des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles)<sup>20</sup>, qui a inspiré l'hagiographie postérieure<sup>21</sup>; c'est d'elle que dépendent, par exemple, la *Vita metrica* de 1346-1347<sup>22</sup> et les abrégés qu'en ont fournis plusieurs auteurs du XV<sup>e</sup> siècle, comme le célèbre Jean Gielemans<sup>23</sup>. La *Vita secunda* ajoute, à la fin du texte, un long passage qui détaille le transfert des reliques de Gudule dans l'église Saint-Michel en 1047<sup>24</sup>. Les parallèles sont évidents entre ces lignes et le contenu de la

17. – *Vita prima*, 40, éd. cit. (n. 4), p. 523: *Illic [= in ecclesia sancti Gaugerici, c'est-à-dire l'église Saint-Géry de Bruxelles] non sine magna veneratione quievit usque ad tempora comitis Lamberti nepotis, de quo praelocuti sumus, ducis Caroli* [c'est-à-dire le comte Lambert II, petit-fils du duc Charles de Basse-Lotharingie].

18. – Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms. 1770-1777, fol. 76r<sup>o</sup>-90v<sup>o</sup> (XIV<sup>e</sup> siècle).

19. – Premiers éléments de comparaison stylistique entre les deux *Vitae*: J. DEPLOIGE, « Écriture, continuation, réécriture: la réactualisation des Miracles posthumes dans l'hagiographie des Pays-Bas méridionaux, ca 920 – ca 1320 », dans *Miracles, Vies et réécritures dans l'Occident médiéval*, M. GOULLET et M. HEINZELMANN éd., Ostfildern, 2006 (Beihefte der Francia, 65), p. 21-65, aux p. 37-38; Jeroen Deploige avait rédigé cet article avant la parution de la thèse de M. GOULLET, *Écriture et réécriture hagiographiques. Essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Turnhout, 2005 (Hagiologia, 4), qui donne des clés de lecture supplémentaires (notamment p. 107-133 sur les techniques d'amplification et de réduction).

20. – Le plus ancien manuscrit conservé est le ms. Bruxelles, Bibliothèque Royale, II 932, fol. 147r<sup>o</sup>-153r<sup>o</sup> (Saint-Bertin, deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle).

21. – Que la *Vita secunda* (et non la *Vita prima*) ait connu une plus grande diffusion et ait été conservée par les manuscrits les plus anciens est un phénomène courant.

22. – Non répertoriée dans la *BHL*; éd. A. P. ORBAN, « Eine *Vita metrica* der heiligen Gudula von Brüssel, hg. nach der Hs. London BL Egerton MS 3130 », *Sacris Erudiri*, t. 33, 1992-1993, p. 369-424; pour la date de 1346-1347 (qui correspondrait au tricentenaire de la fondation du chapitre), je m'appuie sur une étude inédite de Michael Depreter, aujourd'hui aspirant du FNRS; dans ce travail, rédigé dans le cadre d'un Séminaire d'histoire du Moyen Âge (ULB) consacré à sainte Gudule (2007-2008), Michael Depreter interprète de manière judicieuse les v. 518 et 549-550 de la *Vita metrica*.

23. – Sur Gielemans et la place de Gudule dans son « Brabant sacré », on se référera à plusieurs études de Véronique HAZEBROUCK-SOCHE, dont *Spiritualité, sainteté et patriotisme. Glorification du Brabant dans l'œuvre hagiographique de Jean Gielemans (1427-1487)*. Turnhout, 2007 (Hagiologia, 6) et *EAD.*, « Patriotic Saints or Patriotic Hagiography in Brabant at the End of the Middle Ages? », dans *Patriotische Heilige*, K. HERBERS, D. R. BAUER et G. SIGNORI éd., Stuttgart, 2007 (Beiträge zur Hagiographie, 5), p. 113-122.

24. – *Vita secunda*, 33, éd. cit. (n. 4), p. 530: *Lambertus, qui et Baldricus comes, Henrico fratri succedens, cuius praesentia tunc cuncta exiterunt illic decenter ordinata, eodem die [c'est-à-dire le jour de la consécration de l'église Saint-Michel, le 16 des calendes de décembre = 16 novembre 1047] illud corpus sanctissimum de ecclesia S. Gaugerici cum episcopo [l'évêque Gérard I<sup>er</sup> de Cambrai] ceterisque sacris ordinibus levavit, atque cum summo honore in ecclesia S. Michaelis reposuit.*



« charte de fondation » de Sainte-Gudule, dont Paul Bonenfant a montré la fausseté et qu'il a datée de la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

Je dirai ailleurs pourquoi je crois qu'il faut continuer à dater la fondation du chapitre Sainte-Gudule de 1047<sup>26</sup>, conserver la datation habituelle de la *Vita prima* dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle et placer la rédaction de la *Vita secunda*, après la *Vita prima* mais avant la fausse charte de 1047, au milieu ou dans le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle.

### Le récit de la violation de la tombe de Gudule

Le passage qui m'intéresse ici devait se trouver, sous une forme que nous ne connaissons plus, dans la *Vita* disparue utilisée par l'auteur des *Gesta* des évêques de Cambrai<sup>27</sup>. Il est amplement développé dans la *Vita prima* rédigée par Hubert ; il a été nettement abrégé dans la *Vita secunda*. Avant d'en donner le texte, précisons-en le contexte narratif d'après les deux versions de la *Vita*.

Gudule serait née dans le *pagus* de Brabant, de parents illustres nommés Wiger et Amalberge<sup>28</sup>. Elle aurait eu deux (ou trois) sœurs : Pharaïlde, Berlinde, Ermeline<sup>29</sup>, et un frère, Émebert, qui deviendra évêque de Cambrai ; apparentée à Gertrude de Nivelles, elle aurait également été proche

25. – P. BONENFANT, « La charte de fondation du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles. Note critique », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 115, 1950, p. 17-55 (réimpr. dans *id.*, *L'histoire de Bruxelles et du Brabant au Moyen Âge. Réimpression d'études parues de 1921 à 1973*, éd. R. LAURENT et D. VAN OVERSTRAETEN, Bruxelles, 2003, p. 433-478, n° XVII) ; cf. aussi *Chartes du chapitre de Sainte-Gudule*, *op. cit.* (n. 16), p. 1-3, n° 1 et *Actes des comtes de Louvain, puis ducs de Brabant (X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles)*, P. BONENFANT, A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, A. DIERKENS et D. GUILARDIAN éd., Bruxelles (Recueil des actes des princes belges), en voie d'achèvement, n° 1.

26. – Il faut évidemment distinguer la fondation du chapitre (1047) et l'existence d'une église antérieure, vraisemblablement carolingienne comme le suggèrent de nombreux témoins archéologiques : premiers éléments dans A. DEGRAEVE, S. DEMETER, Y. DEVOS, S. MODRIE et S. VAN BELLINGEN, « Brussel vóór 1200 : een archeologische bijdrage », dans *Cenulae recens factae. Een huldeboek voor John De Meulemeester*, M. DEWILDE, A. ERVYNCK et F. BECUWE éd., Coxyde, 2010 (Jaarboek Abdijmuseum Ten Duinen 1138. Novi Monasterii, 10), p. 141-157.

27. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, 106, éd. cit. (n. 9), p. 408 : *Hic [= Ablebert-Émebert] nimirum praelibatae sororis, id est Guodilae, iam triduo sepultae, tumulum a latrone pestifero violatum audiens, ingemuit, latronemque anathematis vinculo innodavit. Immo etiam exerta inprecatione, ut signis fatentibus saltem posteros non lateret, obtinuit, hoc modo sane, ut si vir esset, claudus vel quolibet modo debilis fieret, si femina, vitio quod vulgo dicimus gutteriam, semper non careret. Et hoc mirabile dictu: namque omnem ipsam progeniem haec ita postea habere, liber ipse [= Vita Gudilae aujourd'hui disparue] fatetur ; pour le début de ce passage, voir *supra*, n. 10.*

28. – Sur ce point, voir les indications rassemblées dans l'article intéressant, quoique très discutable, de F. VAN DROOGENBROECK, « Paltsgraaf Wigerik van Lotharingen, inspiratiebron voor de legendarische graaf Witger uit de Vita Gudilae », *Eigen Schoon en De Brabander*, t. 93, 2010, p. 113-136.

29. – Les *Vita prima* et *Vita secunda* ne mentionnent que deux sœurs (Renelde et Pharaïlde) et ignorent Ermeline, mentionnée dans les *Gesta episcoporum Cameracensium* (voir *supra*, n. 10) ; la question de la chronologie (absolue et relative) et de l'interdépendance des dossiers hagiographiques d'Ermeline de Meldert, de Renelde de Saintes et de Pharaïlde est trop vaste pour pouvoir en donner ici les éléments majeurs (voir *infra*, n. 84).

des deux pieuses sœurs Aldegonde (Maubeuge) et Waudru (Mons)<sup>30</sup>. Bien qu'elle ait été un moment attirée par la vie monastique, elle est poussée, après la mort de Gertrude, à assumer son statut de vierge en vivant dans la maison paternelle<sup>31</sup>. Elle suivait avec assiduité les offices non loin de là, à Moorsel et aurait, de son vivant, procédé à une guérison miraculeuse. D'autres miracles sont notés par l'hagiographe<sup>32</sup>. Elle meurt dévotement et est enterrée devant l'église de Hamme; près de sa tombe, un immense arbre pousse en un temps record. Un culte naissant suscite un premier transfert de reliques, vers l'église de Moorsel; l'arbre de Hamme est miraculeusement déplacé pour suivre les restes de Gudule. Aussi intéressante soit-elle, la suite de la *Vita* (visite de Charlemagne sur le tombeau de Gudule, invasions et dévastations, usurpations, etc.) ne nous concerne pas ici.

Le récit du pillage de la tombe est inséré juste après le récit de la mort et de l'enterrement de Gudule. Voici une traduction<sup>33</sup> de la version que rapporte la *Vita prima*<sup>34</sup>.

« Mais, avant de passer à la suite du récit, voyons quelle grande peine menace les violateurs de sépultures. Un homme d'une très cruelle perversité assistait à l'inhumation du très saint corps [de Gudule] au sein de la tombe. Habitué aux vols nocturnes, il était habile à vider les caves des riches par des fouilles clandestines et à se remplir les poches de gains honteux. Regardant en tout sens, parcourant tout le corps en un examen muet, il vit que celui-ci était enterré avec de remarquables ornements, comme il convenait à une personne de très illustre origine. Il resta là jusqu'à ce que l'on ait refermé la tombe avec grand soin. Un jour s'écoula, puis un autre; les chevaux de Phaeton amenaient la troisième aurore, quand il repassa dans sa mémoire ce qu'il avait vu.

30. – Pour Gertrude († 659), Aldegonde († 684 ?) et Waudru († fin du VII<sup>e</sup> siècle), voir, par exemple, A. DIERKENS, « Notes biographiques sur saint Amand, abbé d'Elnone et éphémère évêque de Maastricht († peu après 676) », dans *Saints d'Aquitaine. Missionnaires et pèlerins du haut Moyen Âge*, E. BOZÓKY éd., Rennes, 2010, p. 63-80; A.-M. HELVÉTIUS, *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, 1994 (coll. Histoire in-8°, 92); Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata, op. cit.* (n. 7), surtout p. 300-301, 305-306, 346 et 371.

31. – La *Vita* ne précise pas la localisation de cette maison paternelle, mais la suite du récit implique qu'il s'agit de Hamme; voir *supra*, n. 5 et *infra*, n. 85.

32. – Un curieux miracle, qui a toujours suscité la perplexité de Claire Billen, concerne des gants qui flottent dans l'air. Un autre miracle, beaucoup plus courant (le diable essayant en vain d'éteindre la lanterne de Gudule quand celle-ci se rendait nuitamment aux offices), est à l'origine du choix de la lanterne comme attribut iconographique de Gudule; cf., par exemple, R. LAURENT, « Sceaux », dans *La cathédrale Saint-Michel. Trésors d'art et d'Histoire. [Catalogue de l'] Exposition organisée en la cathédrale Saint-Michel du 8 août au 15 octobre 1975*, Bruxelles, 1975, p. 75-76.

33. – Dans cette traduction qui privilégie délibérément le ton narratif, je me suis inspiré, pour les très nombreux passages issus de l'*Énéide* de Virgile, de la traduction de Jacques Perret parue en trois volumes dans la Collection des Universités de France (dernière édition revue, 1977-1980): *Énéide* III, v. 55-57 et 483; IV, v. 363-364, 522-523, 530; V, v. 104-105, 721; IX, v. 359-360.

34. – Pour une comparaison des versions de la *Vita prima* et de la *Vita secunda*, voir le texte ci-dessous, en annexe.



Alors, ses sens, démangés par une cupidité mondaine, commencèrent à s'éveiller et, fidèle à son vice habituel, il aspira avec avidité à voler les bijoux qu'il avait vus. Mais il craignait d'accomplir son désir en plein jour, parce qu'il redoutait d'être pris. Instruit par l'autorité de l'Homme du Seigneur, à savoir le Christ, qui dit « quiconque fait le mal hait la lumière, de peur que ses œuvres ne soient dévoilées par la lumière » (*Jn* 3, 20), il pensait que la nuit qui arrivait le protégerait mieux dans son action. Cependant le soir faisant croître les ombres dures, la nuit noire traînée dans un bige obscurcissait les terres. Tout son cœur est alors pénétré de l'envie de ce forfait exécrationnel; il brûle d'accomplir rapidement ce qui lui suggéraient ses abominables pensées. Oh maudite faim de l'or, à quoi ne forces-tu pas le cœur des mortels ? Les corps fatigués prenaient l'apaisement du sommeil dans le silence de la nuit ; mais ce mauvais homme, fou, à l'esprit dément, n'est pas pris par le sommeil ; oublieux de la sainte religion, oublieux de lui-même, il rompt avec toute justice divine et, en silence, il se rend sur la tombe de la sainte. Après avoir ôté la terre qui la recouvrait, il prit tout ce qu'il trouva comme ornement précieux, à savoir les colliers de son cou, les pendentifs de sa poitrine, les boucles d'oreilles de ses oreilles, les anneaux de ses mains, les bracelets de ses bras, et tout ce qui était en or et en argent ; en outre, il prit des vêtements de pourpre brodés sur trame d'or, un voile d'une blancheur de neige, des ceintures aux boutons brillants. Ainsi, après avoir entièrement dépouillé les saints restes et après les avoir recouverts de la terre qu'il avait enlevée, le brigand s'en alla et rentra chez lui.

Quelques jours plus tard, des jeunes filles dansaient en chœur sur la place et, sautant et chantant ensemble, elles se prenaient les mains. Parmi celles-ci, jouant avec ses compagnes du même âge, se trouvait la fille du brigand ; elle portait aux bras les bracelets qui, retirés de la tombe de sainte Gudule, provenaient du butin de son père. Une jeune fille qui avait été la compagne très proche de Gudule quand celle-ci était encore de ce monde, la regarda avec une très grande perspicacité et, les ayant identifiés au moyen d'indices très sûrs, elle s'exclama devant tout le monde qu'elle avait vu ces bracelets enfouis dans la tombe lors de l'enterrement du corps de la sainte vierge. Elle commença à donner la preuve de ses affirmations ; l'autre commença à nier. Toutes s'efforçaient de savoir qui était le coupable d'un crime si cruel, mais celle-ci ne put être poussée – comme celle-là le voulait – ni par des menaces, ni par des flatteries ou des promesses, à avouer ce qu'il en était, disant le faux pour le vrai. Mais, l'auteur ayant été démasqué, la vérité sur cette histoire fut portée au grand jour.

La connaissance de ce fait se répandit partout ; elle fut portée par un rapide messenger aux oreilles de celui qui siégeait sur le siège épiscopal de Cambrai, saint Émebert, le frère (comme nous l'avons dit plus haut) de sainte Gudule. En raison de l'immensité de ce sacrilège très atroce, celui-ci fut touché au fond de son cœur par la douleur. À l'occasion d'une fête au cours de laquelle le peuple chrétien s'était rendu en masse dans le temple, il se trouvait au milieu des autels, revêtu de l'habit de sa fonction : le lieu dans lequel le vol avait été perpétré ressortissait en effet à son diocèse. Il retrancha du corps de

toute la sainte Église universelle les fauteurs et complices de ce crime très infâme et les condamna en jetant sur eux un terrible anathème général et perpétuel. À cette excommunication il ajouta aussi que les auteurs, les conseillers et les complices de ce très horrible sacrilège, ainsi que tous ceux qui descendront de leur semence, seront affligés par la macule de la peine suivante : que l'un et l'autre sexe boîte continuellement à cause d'un genou chancelant et qu'en outre, un goître touche les femmes. Ainsi donc, les hommes et les femmes de cette lignée restèrent et restent encore aujourd'hui handicapés, comme l'a décidé la volonté du saint homme.

À quel homme quelque peu instruit n'apparaît-il pas que cela a été fait pour contribuer à la gloire de cette sainte, de façon à ce que, sur terre, les hommes aient honneur et révérence pour celle que les habitants du Ciel applaudissent dans les cieux et en qui ils voient leur semblable ? »

Dans ce passage, plusieurs éléments me retiendront : la plupart d'entre eux résultent, sans aucun doute, de la projection dans le passé des conceptions de l'hagiographe du début du XII<sup>e</sup> siècle mais, comme on le verra, certains pourraient remonter à une tradition nettement plus ancienne. Pour la clarté de l'exposé, il me semble utile d'insérer ici préalablement quelques considérations plus générales sur les violations de tombes<sup>35</sup> à l'époque mérovingienne.

### Les violations de tombes à l'époque mérovingienne

Les archéologues et les anthropologues ont tenté de clarifier l'analyse des pillages du matériel funéraire, des profanations de sépultures, des violations de tombes. Pour ce faire, ils ont notamment étudié et défini les différents types de manipulations et de prélèvements d'ossements, y compris dans un but pieux (reliques)<sup>36</sup>. Ils ont ainsi distingué dépôts primaires et secondaires,

35. – Sur les pillages de tombes à l'époque mérovingienne, on peut évidemment toujours recourir aux grands classiques comme É. SALIN, *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*, t. 2 : *Les sépultures*, Paris, 1952, p. 262-267 (et textes n<sup>os</sup> 201-212) ; plus spécifiquement : *Zum Grabfrevel in vor- und frühgeschichtlicher Zeit. Untersuchungen zu Grabraub und « Haugbrot » in Mittel- und Nordeuropa*, H. JANKUHN, H. NEHLSSEN et H. ROTH, éd., Göttingen, 1978 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen. Philologisch-historische Klasse, 3. F., 113), et surtout H. ROTH, « Archäologische Beobachtungen zum Grabfrevel im Merowingerreich », p. 53-84 ; H. STEUER *et al.*, « Grabraub », dans *RGA*, 2. Auflage, t. 12 (Berlin/New York, 1998), p. 516-527 ; B. EFFROS, *Caring for Body and Soul. Burial and the Afterlife in the Merovingian World*, University Park PA, 2002, surtout p. 49-61 ; tout récemment, Chr. KÜMMEL, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub. Archäologische Interpretation und kulturanthropologische Erklärung*, Münster, 2009 (Tübinger Schriften zu ur- und frühgeschichtlichen Archäologie, 9).

36. – Chr. KÜMMEL, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), *passim* ; Y. GLEIZE, *Gestion de corps, gestion de morts. Analyse archéo-anthropologique de réutilisations de tombes et de manipulations d'ossements en contexte funéraire au début du Moyen Âge (entre Loire et Garonne, v<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat en Sciences de l'Environnement, spécialité : Anthropologie physique, Université de Bordeaux 1, dir. D. CASTEX, 2006 ; *id.*, « Réutilisations de tombes et manipulations d'ossements : éléments sur les modifications de pratiques funéraires au sein de nécropoles du haut Moyen Âge », *Aquitania*, t. 23, 2007, p. 185-205.

sépultures multiples (dépôts simultanés) et sépultures collectives (dépôts échelonnés dans le temps), réinhumations, inhumations successives, superpositions de corps, réductions et, éventuellement, réductions repoussées (diminution importante de la place occupée par le squelette et regroupement de ses ossements à l'intérieur de l'espace où a été effectué le dépôt primaire), vidanges (manipulation des ossements entraînant le dépôt d'une partie de ceux-ci hors de la tombe), etc.<sup>37</sup>. Ils se sont aussi interrogés sur la nature précise des ouvertures de tombes accompagnées du prélèvement d'objets qui accompagnaient le défunt ; ils ont, par exemple, mis en évidence une motivation utilitariste qui consiste à ne pas laisser dans la terre des objets de valeur ou des armes en bon état. Dans d'autres cas, ils ont évoqué l'enfouissement d'objets luxueux ou symboliques, qu'il convenait de montrer, associés au défunt, lors des funérailles mais qu'il ne fallait pas nécessairement « perdre » définitivement. Dans le cas de la tombe de Gudule dont il est question ici, il s'agit du cas le plus simple : celui de l'ouverture par effraction d'un tombeau dans un but d'enrichissement personnel (type Ia6 de Christoph Kümmel)<sup>38</sup>.

De manière générale, on a pu établir que les violations de sépultures, majoritairement attestées lors des périodes de changements fondamentaux des structures sociales ou religieuses, allaient de pair avec la mise en cause d'attitudes autrefois jugées comme sacrées<sup>39</sup>. En ce qui concerne la période mérovingienne, c'est statistiquement au VII<sup>e</sup> et dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle que les violations de sépultures sont archéologiquement les plus marquées ; elles peuvent alors toucher 80 voire 90 % des sépultures<sup>40</sup>. Quelques indices suggèrent que le pilleur est fréquemment un proche de la famille du défunt, associé aux funérailles et ayant donc une bonne perception du type d'objets à voler ou à récupérer<sup>41</sup>. De surcroît, l'ampleur du travail matériel d'ouverture d'une tombe et le manque de discrétion d'une telle opération impliquent une certaine complicité, éventuellement tacite, de la part du voisinage ou d'une partie de la communauté<sup>42</sup>.

37. – Pour ces définitions, je suis grandement tributaire des recherches d'Y. GLEIZE, notamment « Réutilisations de tombes », *op. cit.* (n. 36), p. 188-189.

38. – Chr. KÜMMEL, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 128 : « Beigaben- oder Reliquienentnahme zur persönlichen Bereicherung, als Gelegenheitsdelikt oder systematische Plünderung in Ausnahmesituationen ; gesellschaftlich nicht akzeptiert oder negativ sanktioniert ».

39. – H. STEUER, *Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 519-520 ; B. EFFROS, *Caring for Body and Soul*, *op. cit.* (n. 35), p. 56-57 ; Chr. KÜMMEL, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), notamment p. 77-81.

40. – H. ROTH, *Archäologische Beobachtungen*, *op. cit.* (n. 35), p. 59-61 ; H. STEUER, *Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 518-519 ; B. EFFROS, *Caring for Body and Soul*, *op. cit.* (n. 35), p. 57-58 ; Chr. KÜMMEL, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 176 et *passim*.

41. – H. STEUER, *Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 519 ; B. EFFROS, *Caring for Body and Soul*, *op. cit.* (n. 35), p. 59 ; Chr. KÜMMEL, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 64.

42. – H. STEUER, *Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 519.

Les objets les plus fréquemment enlevés sont les armes et les bijoux, mais on a supposé que certains objets étaient plus systématiquement respectés que d'autres (la lance, les récipients en bronze, les objets marqués d'une croix ou porteurs de signes chrétiens) et certains archéologues, très sensibles au vocabulaire anthropologique, n'ont pas hésité à parler, dans de tels cas, d'objets « tabous »<sup>43</sup>. Sans que l'on puisse généraliser, les violations de tombes ont souvent lieu peu de temps après l'enfouissement<sup>44</sup>. Des fouilles récentes bien menées ont parfois révélé des traces d'outils (longues perches terminées par un crochet ou une pointe métallique) créés spécialement pour repérer, à partir du sol, la partie du corps où se concentraient les objets à voler<sup>45</sup>; dans d'autres cas, ce sont les traces de scramasaxes qui ont pu être identifiées, montrant la manière dont, en creusant, certains pilleurs mettaient progressivement au jour l'emplacement de la tombe et des objets les plus intéressants pour eux<sup>46</sup>.

### Un enterrement *ante fores ecclesiae*

Dans l'optique du présent article, un premier point intéressant de la *Vita Gudilae prima* est certainement la mention de l'enterrement de Gudule devant l'église du domaine familial : *condiderunt (corpus) in sepulchro cum honestate decentissima, quod extruxerant ante fores oratorii in villa Ham vocitata*<sup>47</sup>.

Dans les cimetières de plein champ, caractéristiques du monde rural mérovingien, il arrivait fréquemment que les tombes des membres de l'aristocratie soient signalées extérieurement, par une structure de bois, un enclos, un petit monument voire par un tumulus<sup>48</sup>. Plus tard, dans le courant du VII<sup>e</sup> ou du VIII<sup>e</sup> siècles selon les cas, les tombes privilégiées sont plus volontiers associées à un lieu de culte chrétien et sont creusées soit dans l'église, soit à l'ex-

43. – Surtout H. ROTH, « Bemerkungen zur Totenberaubung während der Merowingerzeit », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, t. 7, 1977, p. 287-290; *id.*, *Archäologische Beobachtungen*, *op. cit.* (n. 35), p. 67-72; B. EFFROS, *Caring for Body and Soul*, *op. cit.* (n. 35), p. 59-60; *contra*: Chr. KÜMMEL, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 63-64.

44. – H. ROTH, *Archäologische Beobachtungen*, *op. cit.* (n. 35), p. 65-67; H. STEUER, *Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 519; cf. aussi, *infra*, n. 70.

45. – A. THIEDMANN et J. H. SCHLIEFRING, « Bemerkungen zur Praxis frühmittelalterlichen Grabraubs », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, t. 22, 1992, p. 435-439; Chr. KÜMMEL, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub*, *op. cit.* (n. 35), p. 136 et 157.

46. – M.-É. MARIËN, *Quatre tombes romaines du III<sup>e</sup> siècle. Thorembais-Saint-Trond et Overhespen*, Bruxelles, 1994 (Monographie d'Archéologie Nationale, 8), p. 44 et 46 (tumulus n° 1 d'Overhespen).

47. – *Vita Gudilae prima*, 18, éd. cit. (n. 4), p. 518.

48. – Sur ce type de questions, en dernier lieu, L. VERSLYPE, « Tertres funéraires et sépultures délimitées en Neustrie septentrionale. Réflexions préliminaires sur les *tumuli* et les sépultures encerclées mérovingiens », dans *L'Austrasie. Société, économies, territoires, christianisation. Actes des XXV<sup>e</sup> Journées internationales de l'Association française d'Archéologie Mérovingienne (Nancy 22-25 septembre 2005)*, J. GUILLAUME et É. PEYTREMANN éd., Nancy, 2009, p. 337-357.

térieur de celle-ci mais dans un endroit choisi avec soin : les localisations les plus appréciées sont évidemment proches du chœur (la partie la plus sacrée de l'édifice, de surcroît celle où étaient souvent présentées les reliques – celles du saint local ou celles qui étaient enfermées dans l'autel), mais un emplacement le long des murs de l'édifice, sous la gouttière (*sub stillicidio*), était considéré comme favorable, puisqu'il bénéficiait de l'eau pluviale sacralisée par son contact avec le lieu de culte<sup>49</sup>. Un autre lieu privilégié était lié aux portes de l'église<sup>50</sup>, soit dans le narthex ou le porche d'entrée (c'était, on le sait, le cas de nombreuses tombes de souverains carolingiens<sup>51</sup>), soit juste devant le portail.

Cette situation va connaître une modification radicale à partir de l'époque carolingienne (*lato sensu*) avec l'établissement du cimetière paroissial autour de l'église, dans un espace strictement délimité et faisant l'objet d'une consécration en bonne et due forme<sup>52</sup> : la multiplication des enfouissements

49. – M.-Th. LORCIN, « Choisir un lieu de sépulture », dans *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, D. ALEXANDRE-BIDON et C. TREFFORT éd., Lyon, 1993, p. 245-252 ; Chr. SAPIN, « Dans l'église ou hors de l'église, quel choix pour l'inhumé ? », dans *Archéologie du cimetière chrétien. Actes du Deuxième colloque ARCHEA (Orléans, 29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 1994)*, H. GALINIÉ et É. ZADORA-RIO éd., Tours, 1996, p. 65-78 ; A. DIERKENS, « Sépultures et aménagements architecturaux à l'époque carolingienne », dans *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge, op. cit.* (n. 11), p. 95-131 ; *id.*, « Quelques réflexions sur la présentation des sarcophages dans les églises du haut Moyen Âge », dans *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) [Actes de la table-ronde, Caen, Université de Caen Basse-Normandie/Centre Michel de Boïard – Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales, 23-24 mars 2007]*, A. ALDUC-LEBAGOUSSE éd., Caen, 2009, p. 265-302.

50. – Sur les tombes *ante limina* : A. ANGENENDT, « *In porticu ecclesiae sepultus*. Ein Beispiel von himmlisch-irdischer Spiegelung », dans *Iconologia Sacra. Mythos, Bildkunst und Dichtung in der Religions- und Sozialgeschichte Alteuropas. Festschrift für Karl Hauck*, H. KELLER et N. STAUBACH éd., Berlin/New York, 1994, p. 68-80 ; A. DIERKENS, « Avant-corps, galilées, massifs occidentaux : quelques remarques méthodologiques en guise de conclusion », dans *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle*, Chr. SAPIN éd., Paris, 2002, p. 495-503 ; discussion récente à partir d'un cas particulier : G. DECLERCQ et A. DIERKENS, « De abdij van Sint-Pieters in Gent als hoogadellijke begraafplaats », dans *Onder het Sint-Pietersplein, Gent. Van hoogadellijke begraafplaats tot parking*, M.-Chr. LALEMAN *et al.* éd., Gand, 2010, p. 114-133.

51. – Sur les tombes royales carolingiennes *ante limina* ou *ante fores* : J. NELSON, « Carolingian Royal Funerals », dans *Rituals of Power, from Late Antiquity to the Early Middle Ages*, Fr. THEUWS et J. NELSON éd., Leiden/Boston/Cologne, 2000 (The Transformation of the Roman World, 8), p. 131-184 ; A. DIERKENS, « Autour de la tombe de Charlemagne. Considérations sur les sépultures et les funérailles des souverains carolingiens et des membres de leur famille », *Byzantion*, t. 61, 1991, fasc. 1 (= *Le souverain à Byzance et en Occident, du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, A. DIERKENS et J.-M. SANSTERRE éd.), p. 156-180 ; *id.*, « La mort, les funérailles et la tombe du roi Pépin le Bref (768) », *Médiévales*, t. 31, automne 1996, p. 37-51 ; *id.*, « Les funérailles royales carolingiennes », dans *La sacralisation du pouvoir. Images et mises en scène, id.* et J. MARX éd., Bruxelles, 2003 (Problèmes d'Histoire des Religions, 13), p. 45-58.

52. – Sur la législation carolingienne (*lato sensu*) en matière de sépultures : M. BORGOLTE, « Stiftergrab und Eigenkirche. Ein Begriffspaar der Mittelalterarchäologie in historischer Kritik », *Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters*, t. 13, 1985, p. 27-38 ; C. TREFFORT, *L'Église carolingienne et la mort. Christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives*, Lyon, 1996 (Collection d'Histoire et d'Archéologie Médiévales, 3) ; M. LAUWERS, *La mémoire des ancêtres, le*

entraîne naturellement un bouleversement des tombes extérieures à l'église ; elle peut aller de pair avec l'utilisation du cimetière à d'autres fins que spécifiquement funéraires<sup>53</sup>. Des emplacements *extra ecclesiam* autrefois privilégiés ne sont plus protégés et perdent leur caractère perpétuel ; quand ils n'ont pas fait élection de sépulture dans un monastère de leur choix, les membres de l'aristocratie se font donc enterrer dans l'église.

Au moment où écrit l'auteur de la *Vita Gudilae prima*, il n'était plus de mise pour une famille illustre de choisir une tombe extérieure à un édifice rural, même devant le porche. La mention d'une sépulture *ante fores oratorii* apparaît donc comme inattendue ; elle vient peut-être d'une source encore à identifier que la *Vita* démarquerait, ou renvoie à un élément original, vrai, conservé par la tradition orale. L'auteur de la *Vita secunda* (chap. 14) a d'ailleurs simplifié la formule et évoque seulement l'inhumation de Gudule *in villa Ham*.

### Une tombe aristocratique au riche mobilier funéraire

Un second passage intéressant de la *Vita Gudilae prima* est lié à l'évocation des funérailles et de la somptuosité des vêtements et des bijoux de la défunte. Les archéologues ont fréquemment souligné qu'une des explications possibles de la richesse du mobilier funéraire devait être trouvée dans le regard et le souvenir des participants à la cérémonie<sup>54</sup> ; il convenait non seulement d'offrir un événement à la hauteur du rang social du défunt et des membres survivants de son entourage, mais encore de marquer les esprits par une forme d'ostentation qui renforçait le prestige familial et qui colorait la *memoria* du défunt<sup>55</sup>. En contexte chrétien, ce sont ces explications de nature sociologique qui doivent primer, puisqu'il ne peut évidemment pas être question de pratiques explicitement liées à la survie du défunt dans la tombe ou à l'affirmation du statut social dans l'au-delà. Si l'on suit l'auteur de la *Vita*

52. – (suite) *souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge*, Paris, 1997 ; S. SCHOLZ, « Das Grab in der Kirche. Zu seinen theologischen und rechtlichen Hintergründen in Spätantike und Frühmittelalter », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. 115 (*Kanonistische Abteilung*, t. 84), 1998, p. 270-306.

53. – Par exemple, D. ALEXANDRE-BIDON, *La mort au Moyen Âge (xiii<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1998 (coll. La vie quotidienne) ou le catalogue récent *Entre le Paradis et l'Enfer : mourir au Moyen Âge. [Catalogue de l'exposition] Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 2 décembre 2010 – 24 avril 2011*, S. BALACE et A. DE POORTER éd., Bruxelles, 2010.

54. – Il y a bien sûr d'autres explications possibles pour expliquer la somptuosité des funérailles ou du matériel funéraire : geste sentimental, interprétation religieuse, association juridique pérenne de biens à la personne du défunt, etc. ; de façon générale, voir B. EFFROS, *Caring for Body and Soul*, *op. cit.* (n. 35), p. 13-40 ; EAD., *Merovingian Mortuary Archaeology and the Making of the Early Middle Ages*, Berkeley/Los Angeles/Londres, 2003, p. 119-173.

55. – Par exemple, B. EFFROS, « Beyond Cemetery Walls. Early Medieval Funerary Topography and Christian Salvation », *Early Medieval Europe*, t. 6, 1997, p. 1-23 ; G. HALSALL, « Childeric's Grave, Clovis's Succession, and the Origins of the Merovingian Kingdom », dans *Society and Culture in Late Antique Gaul*, R. MATHISEN et D. SHANZER éd., Aldershot, 2001, p. 116-133.



*Gudilae*, le futur piller de tombe a assisté à la cérémonie jusqu'au bout et a eu l'occasion de voir attentivement le corps recouvert de ses bijoux.

Par ailleurs, à partir du VII<sup>e</sup> siècle, la tendance générale va vers l'abandon du mobilier funéraire (sauf pour l'un ou l'autre objet symbolique qui peut continuer à accompagner le défunt : *regalia*, crosse épiscopale ou abbatiale, patène et calice funéraires, etc.), considéré comme vain face au Jugement dernier et à la vie éternelle, immatérielle, dans l'au-delà. On a suggéré que le luxe autrefois lié aux funérailles trouvera alors un nouveau champ d'extériorisation dans les donations pieuses et dans les messes commémoratives. Une étape volontiers considérée comme décisive dans l'évolution vers le dénuelement du corps mort<sup>56</sup> se lit dans la *Vita Geretrudis prima*, la Vie de sainte Gertrude de Nivelles rédigée à Nivelles peu après le décès de la sainte abbesse (659)<sup>57</sup>. Gertrude, qui avait fait préparer sa sépulture dans une des églises de l'abbaye – l'église, alors dédiée à saint Pierre, qui avait déjà accueilli le corps de sa mère (Itte, † 652) et qui accueillera celle qui lui succédera comme abbesse, sa nièce Wulfetrude († 669)<sup>58</sup> –, aurait explicitement demandé à être enterrée revêtue uniquement d'un cilice et d'un voile qui lui avait été offert par une *sanctimonialis peregrina* qui lui était chère<sup>59</sup>. Même s'il faut, avec Bonnie Effros, refuser de voir dans la volonté de Gertrude le moment fondateur d'une nouvelle tradition d'humilité, on ne s'en trouve pas moins devant une attitude extrêmement significative d'un type de spiritualité monastique qui l'emportera à l'époque carolingienne<sup>60</sup>.

L'hagiographe de la *Vita Gudilae*, qui connaît évidemment la *Vita Geretrudis* (dans sa version originelle ou, plus vraisemblablement, dans une

56. – B. YOUNG, « Exemple aristocratique et mode funéraire dans la Gaule mérovingienne », *Annales ESC*, 1986, p. 379-407; B. EFFROS, « Symbolic Expressions of Sanctity: Gertrude of Nivelles in the Context of Merovingian Mortuary Custom », *Viator*, t. 27, 1996, p. 1-10; M. MÜLLER-WILLE, *Drei Frauengräber der jüngeren Merowingerzeit in den irofränkischen Klöstern von Jouarre, Chelles und Nivelles. Archäologisch-historische Überlieferung und geistlicher Hintergrund*, Hambourg, 1999.

57. – Présentation du dossier dans A. DIERKENS, « Saint Amand et la fondation de l'abbaye de Nivelles », dans *Saint Géry et la christianisation dans le Nord de la Gaule, V<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque de Cambrai, 5-7 octobre 1984*, M. ROUCHE éd., (= *Revue du Nord*, t. 69, 1986, n° 269), p. 325-334; à actualiser en recourant notamment aux études mentionnées *supra*, n. 30.

58. – A. DIERKENS, « Nivelles », dans *RGA*, 2. Auflage, t. 21 (Berlin/New York, 2002), p. 227-231; Cl. DONNAY-ROCMANS, « Les sanctuaires mérovingiens et carolingiens de l'abbaye de Nivelles », *De la Meuse à l'Ardenne*, n° 29, 1999, p. 49-64; J. MERTENS, « Recherches archéologiques dans l'abbaye mérovingienne de Nivelles », dans *Miscellanea archaeologica in honorem J. Breuer*, Bruxelles, 1962 (*Archaeologia Belgica*, 61), p. 89-113; *id.*, « L'abbaye de Nivelles avant 1046 », *Le Folklore Brabançon. Histoire et vie populaire*, n°s 243-244, septembre-décembre 1984, p. 567-582.

59. – *Vita Geretrudis prima* (BHL 3490; GT, t. I, p. 13-15, B.GG.A; NS G184), éd. B. KRUSCH, MGH, SSRM, 2, Hanovre, 1888, p. 453-464; chap. 7, p. 461-462.

60. – B. EFFROS, « Symbolic Expressions of Sanctity », *op. cit.* (n. 56), p. 9-10.

de ses réécritures : *Vita tertia* ou *Vita tripartita*)<sup>61</sup>, insiste sur les liens entre Gudule et Gertrude mais il ne songe pas à appliquer à la sainte la simplicité monastique de sa marraine. Il ne pouvait évidemment pas le faire s'il souhaitait maintenir le récit du piller puni, mais il aurait pu atténuer le contraste ou justifier ce luxe inhabituel, voire choquant, à son époque.

C'est d'ailleurs ce qu'a fait l'auteur de la *Vita Gudilae secunda* qui, non seulement abrège considérablement la description des bijoux et des vêtements, mais encore trouve un mot d'excuses : ce n'est pas Gudule qui aurait souhaité cet habillement luxueux, mais bien ses proches (*non sua spontanea praemeditatione, sed fidelium potius amicorum apparatu*)<sup>62</sup>. Pour l'auteur de la *Vita prima*, par contre, Gudule est enterrée comme il sied à une personne de son rang (*ut decebat personam cluentissimae propaginis*). La description, nourrie d'emprunts à Isaïe (III, 19-23) et à Virgile, évoque irrésistiblement l'habillement de grandes dames de l'aristocratie de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle, comme la reine Arégonde à Saint-Denis ou, plus proche de Hamme, la « princesse » de Bossut-Gottechain (Grez-Doiceau). On y trouve regroupées toutes les composantes du vêtement de cour ou de luxe<sup>63</sup> : colliers (*muraenulae*), pendentifs (*lunulae*), boucles d'oreilles (*inaures*), bracelets (*armillae*), bagues (*anuli*), ceinture luxueuse (*cingula fulgentia bullis*), vêtements pourpres brodés d'or (*vestes purpureae subtegmine picturatae auri*), voile de lin blanc (*mafora candoris nivei*)<sup>64</sup>, etc.<sup>65</sup>. Dans son évocation du mobilier susceptible d'être volé, l'hagiographe ne fait aucune allusion à de la vaisselle en verre ou en céramique (ce qui est logique), ou à des récipients plus coûteux (bronze, argent...) dont il aurait pu imaginer le dépôt aux côtés de Gudule.

61. – Sur la *Vita Gertrudis prima*, voir, par exemple, E. PETRASCHKA, *Fränkischer Adel und irische Peregrini im 7. Jahrhundert. Die Vita des hl. Gertrude von Nivelles, ein Zeugnis des hagiographischen Kreises um den Iren Foillan*, Francfort etc., 1999, p. 49-103 (dont je ne partage pas toutes les idées en matière de datation ou d'interprétation) et, en dernier lieu, M. HEINZELMANN, « L'hagiographie mérovingienne. Panorama des documents potentiels », dans *L'hagiographie mérovingienne, op. cit.* (n. 11), p. 27-82, aux p. 79-81.

62. – *Vita Gudilae secunda*, 15, éd. cit. (n. 4), p. 526.

63. – B. EFFROS, « Appearance and Ideology : Creating Distinctions between Clerics and Laypersons in Early Middle Ages », dans *Encountering Medieval Textiles and Dress. Objects, Texts, Images*, D. G. KOSLIN et J. E. SNYDER éd., New York, 2002, p. 7-24 ; voir aussi, pour la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, les vêtements de Bathilde et Bertille à Chelles : J.-P. LAPORTE et R. BOYER, *Trésors de Chelles : sépultures et reliques de la reine Bathilde et de l'abbesse Bertille*, Chelles, 1991, surtout p. 32-37 ; de façon générale, mais pour une période légèrement postérieure (des environs de 800 au milieu du XI<sup>e</sup> siècle), voir M. MÜLLER, *Die Kleidung nach Quellen des frühen Mittelalters*, Berlin, 2003 (Ergänzungsbände zum RGA, 33), surtout p. 93-101 et 182-185.

64. – La forme *mafora* (et non *mafortium* ou *maforte*) est extrêmement rare (cf. *Thesaurus Linguae Latinae*, t. 8, Leipzig, 1936-1966, col. 49-50) et mériterait une étude plus attentive.

65. – Le passage d'Isaïe qui inspire l'hagiographe se place dans un contexte pessimiste de fin du monde ; du point de vue du fond, il n'y a, me semble-t-il, aucune conclusion à tirer du rapprochement entre d'une part, la Vie de Gudule et, d'autre part, l'Éternel condamnant les vanités de ce monde et dépouillant de leurs bijoux les orgueilleuses filles de Sion.

Aux <sup>x</sup><sup>e</sup> et <sup>xi</sup><sup>e</sup> siècles, la tendance générale était à la modestie et à la discrétion du modèle vestimentaire de la femme pieuse ; c'est ce que montre aussi la *Passio* de sainte Maxellende<sup>66</sup>, texte du début du <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle (?) qu'a lu l'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium*. La tenue funéraire de Gudule contraste avec ces habitudes. Une fois encore, l'hagiographe peut avoir été guidé, dans son récit, par des *topoi* qui lui étaient familiers, mais la description, anachronique pour les environs de 1100, est à ce point plausible pour le <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle que l'on ne peut exclure une autre source d'information fiable.

### Violation de tombes et imaginaire du pillage

Un troisième point de la *Vita Gudilae prima* que je souhaiterais mettre en évidence touche à la violation de la tombe et à l'imaginaire du pillage. Dans le récit hagiographique, le pilleur est un homme fondamentalement mauvais (bien sûr), qui agit par cupidité et non – remarquons-le, car ce trait est inhabituel – sous l'instigation du Diable, qui n'est pas mentionné dans cet épisode alors qu'il l'est ailleurs dans le récit<sup>67</sup>. Il travaille de nuit ; ce qui correspond à un *topos* religieux (repris dans la *Vita* : l'association du Mal et de la nuit, l'absence de lumière allant de pair avec l'absence de Bien), mais aussi à une évidente préoccupation pratique, signalée par l'hagiographe : l'indispensable discrétion. C'est également de nuit qu'ont lieu les pillages relevés par Grégoire de Tours<sup>68</sup>. Et des tessons mérovingiens repérés dans les tranchées de pillage des *tumuli* romains d'Overhespen (aujourd'hui commune de Linter, dans la province de Brabant flamand) ont été interprétés par le fouilleur comme des luminaires improvisés utilisés par les pilleurs<sup>69</sup>.

66. – *Passio sanctae Maxellendis* (BHL 5794), éd. H. BEVENOT, *Acta sanctorum Belgii selecta*, 3, Bruxelles, 1785, p. 580-587 ; chap. 3, p. 581 : [Maxellendis] *nolebat inter catervas ancillarum suarum apparere ut domina, nec preciosarum vestium mirabilem ornamentum cultu appetebat inani. Non monilia permixta lapillis, auroque splendentia collum eius circumdabant ; nec in tortis crinibus auro delectabatur permixta varietate pulchrescere, quia timebat per exteriorem ornatum interius amittere mentis sinceritatem* ; je dois la connaissance de ce texte à Anne-Marie Helvétius, que je remercie de tout cœur ; sur Maxellende, honorée à Caudry, voir, par exemple, Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, *op. cit.* (n. 7), p. 361-362 et l'article d'A.-M. HELVÉTIUS, « La *Passio* de sainte Maxellende et la réforme d'une communauté féminine du Cambrésis », à paraître dans les actes du colloque *Normes et hagiographie dans l'Occident latin (v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)* (Université de Lyon 3).

67. – Voir *supra* n. 32.

68. – Par exemple, Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, 34, éd. B. KRUSCH, dans *MGH, SSRM*, I, 2, Hanovre, 1885, p. 768-769 ; *id.*, *Decem libri Historiarum*, VIII, 21, éd. B. KRUSCH et W. LEVISON, *MGH, SSRM*, I, 1, Hanovre, 1951, p. 387-388 ; dans le même sens, un passage de la *Vita prima* de saint Géry de Cambrai (BHL 3286), éd. B. KRUSCH, *MGH, SSRM*, III, Hanovre, 1896, p. 652-658 ; chap. 15, p. 657-658 ; sur ces textes, qui avaient déjà été relevés par É. SALIN, *La civilisation mérovingienne*, t. 2, *op. cit.* (n. 35), p. 263-264, voir K. H. KRÜGER, « Grabraub in erzählenden Quellen des frühen Mittelalters », dans *Zum Grabfrevell*, *op. cit.* (n. 35), p. 169-187 ; je fais remarquer au passage que le premier texte de Grégoire de Tours contient une mention de bijoux volés dans une tombe féminine (*anulos murinulasque aureas*) et que le second reprend, comme tant d'autres, la formule virgilienne (et hiéronymienne) *quid pectora humana non cogat auri sacra fames*, que l'on retrouve aussi dans la *Vita Gudilae prima*.

69. – M.-E. MARIËN, *Quatre tombes romaines*, *op. cit.* (n. 46), p. 44, 46, 80-81 (vase n° 49).

Pour l'hagiographe, le pilleur appartient à la même couche sociale que les parents de Gudule : il assiste aux funérailles jusqu'au dernier moment et sa fille joue avec les compagnes de Gudule. D'un point pratique, le pillage a lieu très peu de temps après l'enfouissement ; c'est aussi ce que montrent la plupart des exemples archéologiques : l'ouverture de la tombe et le prélèvement des bijoux ou des armes ont fréquemment lieu avant la décomposition du corps ou avant l'effondrement du cercueil ou de la chambre funéraire<sup>70</sup>.

### La punition infligée au pilleur et à sa famille

Le pilleur, une fois repéré, est passible de lourdes peines. La législation romaine prévoyait la mort pour le pilleur<sup>71</sup> mais, comme dans la plupart des cas, les lois « germaniques » sont plus enclines à penser en termes de rachat. Le *wehrgeld*, très élevé, est souvent assorti de clauses complémentaires : dans diverses versions de la « loi salique », le *violator* est notamment passible d'un exil (*wargus*) qui ne prend fin qu'après que la famille lésée accepte la réintégration du coupable<sup>72</sup>. Dans la *Vita Gudilae prima*, il n'est question d'aucun procès, ni d'aucune sanction qui viendrait du comte ou d'un agent du pouvoir civil.

Il n'est pas non plus question de restitution des biens volés et, sur ce point, le parallèle s'impose avec un épisode rapporté bien plus loin dans la *Vita* : le temporel de l'abbaye de Moorsel (et qui est donc, métaphoriquement, l'équivalent des bijoux de la sainte) aurait été usurpé et n'aurait pu être récupéré par l'autorité légale, à savoir le duc de Basse-Lotharingie<sup>73</sup>. À défaut des terres, Charles obtient le corps de la sainte, décrit en des termes, certes assez courants dans les textes hagiographiques, liés à des bijoux et à un trésor (*caelestis thesaurus, pretiosa margarita*). La famille de l'usurpateur est frappée par Dieu, mais n'en conserve pas moins les terres usurpées, tout comme la famille du pilleur est affublée d'une macule physique, mais garde sa place dans la société.

70. – A. VAN DOORSELAER, « Grafplundering in de vroege Middeleeuwen », *Spiegel Historiael*, n° 7, 1972, p. 2-9 ; E. ASPÖCK, « Graböffnungen im Frühmittelalter und das Fallbeispiel der langobardenzeitlichen Gräber von Brunn am Gebirge, Flur Wolfholz, Niederösterreich », *Archaeologia Austriaca*, t. 87, 2003, p. 225-264, notamment p. 262-263.

71. – Étude approfondie : O. BEHREND, « Grabraub und Grabfrevel in römischen Recht », dans *Zum Grabfrevel*, *op. cit.* (n. 35), p. 85-106. Voir aussi, plus récemment, E. REBILLARD, « Violations de sépultures et impiété dans l'Antiquité tardive », dans *Impies et païens entre Antiquité et Moyen Âge*, L. MARY et M. SOT éd., Paris, 2002, p. 65-80.

72. – Sources, références aux différentes versions de la loi salique et discussion : H. NEHLSSEN, « Der Grabfrevel in den germanischen Rechtsaufzeichnungen, zugleich ein Beitrag zur Diskussion um Todesstrafe und Friedlosigkeit bei den Germanen », dans *Zum Grabfrevel*, *op. cit.* (n. 35), p. 107-168 ; cf. aussi B. EFFROS, *Caring for Body and Soul*, *op. cit.* (n. 35), p. 53 et n. 45 ; sur le sens du *wargus* (exil), voir H. NEHLSSEN, *Der Grabfrevel in den germanischen Rechtsaufzeichnungen*, *op. cit.* (n. 72), p. 155-165 et R. SCHMIDT-WIEGAND, « *Wargus*. Eine Bezeichnung für den Unrechtstäter in ihrem wortgeschichtlichen Zusammenhang », dans *Zum Grabfrevel*, *op. cit.* (n. 35), p. 188-196.

73. – *Vita Gudilae prima*, 38-39, éd. cit. (n. 4), p. 523.

Dans la *Vita Gudilae prima*, la punition du pillleur ne relève pas non plus des pénitentiels, dont la plupart prévoyait explicitement pour le *violator*, une peine spirituelle tarifée et un certain nombre d'années au pain sec et à l'eau<sup>74</sup>, mais bien de la seule sanction ecclésiastique décidée par l'évêque. La plupart des *Capitula episcoporum* carolingiens et tardo-carolingiens évoquent, comme les pénitentiels, des peines de jeûne pour les pillleurs de tombes<sup>75</sup>. Ici, l'excommunication et l'anathème général et perpétuel fulminé par l'évêque de Cambrai se placent plutôt dans la ligne des malédictions monastiques<sup>76</sup> ou des formules redoutables de la *sanctio negativa* et des clauses comminatoires des chartes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>77</sup>.

La vraie punition est de nature divine et elle affecte le coupable et son entourage au sens large (un entourage dont le rôle n'avait pas été mentionné préalablement par l'hagiographe) : conseillers et complices (désignés par une formule fréquente, *consentanei et complices*), mais aussi descendants hommes et femmes. Il ne s'agit pas, comme souvent dans les récits de miracles<sup>78</sup>, d'une intervention immédiate du saint lors de la réalisation du péché (pécheur foudroyé, immobilisé, paralysé, etc.), ni d'une sanction qui entraîne, à plus ou moins longue échéance, le décès du contrevenant, mais bien d'une marque physique, qui évoque inévitablement les marques d'infamie ou les mutilations prévues dans les lois « germaniques » du haut Moyen Âge pour certains cas de délits médiévaux<sup>79</sup>. Cette marque a ceci d'original

74. – Sur la condamnation des violations et profanations de sépultures dans les pénitentiels, voir quelques exemples dans H. NEHLSSEN, *Der Grabfrevel in den germanischhen Rechtsaufzeichnungen*, op. cit. (n. 72), p. 146-152; dans la ligne des pénitentiels carolingiens – comme celui d'Halitgaire de Cambrai dans le premier quart du IX<sup>e</sup> siècle –, Réginon de Prüm prévoit, vers 900, dans ses *Libri duo de synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis* (éd. W. HARTMANN, *Das Sendhandbuch des Regino von Prüm*, Darmstadt, 2004 [Ausgewählte Quellen zur Geschichte des deutschen Mittelalters, 42]), deux ans de pénitence au pain et à l'eau pour un ecclésiastique (I, 20, éd. W. HARTMANN, p. 162) et sept ans de pénitence, dont trois au pain et à l'eau, pour un laïc (II, 269 et 444, éd. W. HARTMANN, p. 376 et 463).

75. – Cf. par exemple, les capitulaires d'Hérard de Tours (858 ; chap. 77) et d'Isaac de Langres (vers 860-870 ; chap. 24), éd. R. POKORNY et M. STRATMANN, *MGH, Cap. ep.*, 2, Hanovre, 1995, respectivement p. 127-157, à la p. 145 et p. 180-241, aux p. 186 et 238 ; Isaac de Langres évoque aussi une lourde peine financière et promet une *perpetua infamia*.

76. – Voir divers articles de Lester K. Little, ainsi que son ouvrage *Benedictine Maledictions. Liturgical Cursing in Romanesque France*, New York, 1993, notamment p. 36-38 à propos des *Libri de synodalibus causis* de Réginon de Prüm et p. 257, texte n° 3 (début du X<sup>e</sup> siècle) ; pour des exemples lotharingiens, voir Ph. GEORGE, « *Maledictio adversus ecclesiae Dei persecutores*. À propos d'un ouvrage récent », *RBPH*, t. 73, 1995, p. 1011-1017.

77. – De façon très générale, O. GUYOTJEANNIN, J. PYCKE et B.-M. TOCK, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, 1993 (L'atelier du médiéviste, 2), p. 92.

78. – P.-A. SIGAL, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1985, surtout p. 276-282 (châtiments consécutifs à la violation du sacré ou à l'usurpation de biens d'Église) ; l'enquête de P.-A. Sigal a été bâtie sur plus de 5 000 miracles attestés dans des œuvres rédigées entre 1050 et 1150 environ ; aucun de ceux-ci n'est semblable à celui qui frappe le violateur (et ses descendants) de la tombe de Gudule.

79. – Cf. B. MOREL, *Le châtement dans l'enluminure au Moyen Âge. Une iconographie de la répression judiciaire*, Paris, 2007.



qu'elle touche systématiquement tous les descendants directs du délinquant ; la malformation physique (boîterie) est donc ici liée explicitement à une intervention divine<sup>80</sup>. Une peine supplémentaire est prévue pour les femmes (pourquoi elles seules ? peut-être parce que le délit touchait une sainte) sous la forme d'un goître.

Cette punition divine est suscitée non par la sainte elle-même ou par Dieu qui souhaiterait marquer le statut exceptionnel dont aurait bénéficié l'intégrité de son corps, de ses reliques ou de son tombeau ; mais elle est appelée par l'autorité épiscopale, à la manière d'une malédiction. C'est l'évêque qui, ici, apparaît comme l'intercesseur entre l'ici-bas et l'au-delà ; c'est lui qui apparaît comme le garant de la Justice et on comprend d'autant mieux que cet épisode ait été signalé par l'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium*<sup>81</sup>.

### Quelques mots de conclusion

Concluons. L'auteur de la *Vita Gudilae prima*, chargé vers 1100 de réécrire et d'amplifier un texte plus ancien, a abondamment puisé dans le répertoire classique, surtout chez Virgile, et dans les modèles bibliques pour présenter la tombe de Gudule, la violation de celle-ci et la sanction dont ont été frappés le violateur et ses descendants. Il a aussi amplement fait appel à son imagination pour décrire l'épisode et il a donc projeté, dans un passé qu'il situait sous le roi Dagobert<sup>82</sup>, un certain nombre de considérations qui lui étaient contemporaines. Il n'en reste pas moins que, çà et là, apparaissent dans ce texte des éléments d'information qui pourraient remonter à une tradition orale solide ou à une source écrite perdue. Au milieu ou dans le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, l'auteur de la *Vita secunda*, chargé de rédiger une nouvelle version, globalement plus brève, de la *Vita prima*, simplifie le récit et, en particulier, fait disparaître la description des riches bijoux de Gudule. Il n'hésite cependant pas à développer une interprétation moralisante de la peine physique demandée (et obtenue) par l'évêque<sup>83</sup>.

80. – Indications, par exemple, dans D. BILLOIN, V. GALLIEN et P. PÉRIN, « Réflexions sur la place des personnes handicapées à l'aube du Moyen Âge », dans *Décrypter la différence. Lecture archéologique et historique de la place des personnes handicapées dans les communautés du passé*, V. DELATTRE et R. SALLEM éd., Paris, 2009, p. 79-84 ; voir aussi les études de cas des p. 85-94 et 125-130.

81. – Sur l'évêque Gérard I<sup>er</sup> de Cambrai et les sources narratives (notamment hagiographiques) qui reflètent étroitement ses options politiques et sa conception du pouvoir épiscopal, voir Ch. MÉRIAUX, « La parole d'un évêque d'Empire au XI<sup>e</sup> siècle : Gérard de Cambrai (1012-† 1051) », dans *Parole et Lumière autour de l'an Mil*, Jean HEUCLIN éd., Villeneuve-d'Ascq, 2011, p. 137-154.

82. – Le choix du roi Dagobert I<sup>er</sup> comme repère chronologique est extrêmement fréquent dans l'hagiographie médiévale, cf. Chr. WEHRLI, *Mittelalterliche Überlieferungen von Dagobert I*. Francfort etc., 1982 (Geist und Werk der Zeiten, 62), ici surtout p. 185-186 (*Vita Berlendis*).

83. – On remarquera au passage que la *Vita secunda* (chap. 16) simplifie aussi l'application de la peine physique en ne précisant pas, contrairement à la *Vita prima* et aux *Gesta episcoporum Cameracensium*, que seules les femmes sont marquées par un goître, ce qui offre un indice supplémentaire dans le débat sur la chronologie relative des *Vita prima* et *secunda*.



Peut-on tenter de préciser ce que contenait la *Vita Gudilae* disparue ? Ce n'est évidemment pas simple, d'autant plus que l'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium* disposait d'autres sources qui lui ont permis d'aller au-delà de ce qu'il avait lu dans la *Vita* perdue. Ainsi les *Gesta* évoquent trois sœurs de Gudule, alors que la *Vita Gudilae* n'en retenait que deux (Renelde et Pharaïlde) ; ce qui s'explique par le fait que c'est alors que le cycle des « faux Carolingiens », en plein essor au XI<sup>e</sup> siècle, se complexifie et se structure très progressivement<sup>84</sup>. On pourrait donc supposer que la *Vita* perdue, base de la *Vita prima*, ne connaissait que Renelde et Pharaïlde, et pas encore Ermelinde. Par ailleurs, la *Vita prima* mentionne un frère évêque de Cambrai ; elle le nomme Émebert. Les *Gesta*, qui parlent évidemment du même personnage puisqu'il a les mêmes parents et les mêmes sœurs, précisent que l'appellation locale (*ab incolis et vicinis*) est Émebert, mais que la liste épiscopale de Cambrai (*in catalogo episcoporum*) le nomme Ablebert. Ils précisent aussi que cet Émebert aurait donné le domaine de Merchtem (*Martinis* ; à côté d'Asse, dans la province de Brabant flamand) à Notre-Dame de Cambrai qui n'aurait pu le conserver pour des raisons inconnues du chroniqueur (*nescimus qua causa nisi infestatione paganorum*). La chronique épiscopale signale enfin qu'Émebert aurait d'abord été enterré à Hamme (sous Merchtem), où il serait mort ; son corps aurait été ensuite transféré à Merchtem, puis à Maubeuge, où il reposait encore vers 1024-1025<sup>85</sup>. Cette triple précision ne vient pas de la *Vita Gudilae* perdue ; elle a dû être puisée dans les archives épiscopales ou les textes liturgiques cambrésiens. Ce seraient donc deux sources indépendantes qui signalent que, dans un premier temps, Gudule et Émebert auraient été enterrés à Hamme<sup>86</sup> et que, de là, leurs corps auraient été transférés respectivement à Moorsel (Gudule) et à Merchtem (Émebert). Il peut évidemment s'agir d'une coïncidence fortuite, mais je serais enclin à y voir un indice probant de l'appartenance de Gudule et d'Émebert à la même famille. Par voie de conséquence<sup>87</sup>, on aurait là un argument en faveur de

84. – La chronologie des différentes *Vitae* qui le compose est loin d'être bien établie et fait aujourd'hui l'objet de quantité d'études monographiques qu'il serait trop long d'énumérer ici (dossiers hagiographiques des saintes Berlinde, Ermelinde, Renelde, Pharaïlde... et Gudule) ; le point de départ de toute enquête sur la question reste L. VAN DER ESSEN, *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*. Louvain/Paris, 1907 (Université de Louvain. Recueil de travaux, 17), p. 296-313.

85. – *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, 17, éd. cit. (n. 9), p. 408-409 : *Fuit autem huic, ut ferunt, predium, quod Martinas dicitur, familiis quidem et rebus circumfluis locupletissimum, de quo Dei genitricis aecclesiam haeredem [= Notre-Dame de Cambrai] fecerat sed, nescimus qua causa nisi infestatione paganorum, amiserat. Hic superveniente die suae vocationis, in eodem pago, villa videlicet quam loci habitatores Ham dicunt, defunctus, migravit a mundo, illucque sepultus deinde ad Martinas deportatus, postea vero ad Melbodium translatus, ibique nunc quiescens, resurrectionis diem expectat.*

86. – Pour Gudule, voir *Vita Gudilae prima*, 18, éd. cit. (n. 4), p. 518 (*in villa Ham vocitata*) ; voir *supra* n. 31.

87. – Par un curieux concours de circonstances, l'existence de l'évêque de Maastricht/Liège contemporain d'Émebert, Jean l'Agneau, a également été contestée, à tort, me semble-t-il ; cf. A. DIERKENS,

l'existence réelle d'Émebert, trop (?) volontiers considéré comme un prélat fictif...<sup>88</sup>

Un autre point de réflexion vient de l'absence, dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, de mention du monastère de Moorsel<sup>89</sup>, alors qu'on y trouve, au livre II, un relevé de toutes les institutions monastiques cambrésiennes connues du chroniqueur. On ne peut qu'en déduire, à titre d'hypothèse, que le passage relatif à cette communauté monastique (et donc tout ce qui est relatif à l'histoire de celle-ci : destruction par les Normands et les Hongrois, usurpations par Wenemar, etc.) ne figurait pas dans le manuscrit de la *Vita Gudilae* utilisé par l'auteur des *Gesta*. Ce manuscrit était-il incomplet ? ou plutôt est-ce l'auteur de la *Vita prima* qui a estimé nécessaire de compléter l'histoire des reliques de Gudule depuis leur transfert à Moorsel jusqu'à leur récupération par Charles de France ? Dans ce cas, la *Vita* perdue pourrait être plus ancienne que ce que l'on pensait et certains des épisodes rapportés, remonter à une tradition moins fantaisiste. Il en est peut-être ainsi du récit de la violation de la tombe de Gudule et de l'existence d'un évêque Émebert au milieu du VII<sup>e</sup> siècle...

*Mots-clés* : archéologie mérovingienne, Cambrai (évêques), Gudule (sainte), hagiographie, violations de tombes.

87. – (suite) « Le culte de saint Monon et le chapitre de Nassogne avant 1100 », dans *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, A. DIERKENS et J.-M. DUVOSQUEL éd., Liège, 1991, p. 297-321, aux p. 303-304.

88. – N. HUYGHEBAERT, « Émebert », dans *DHGE*, t. 15 (Paris, 1963), col. 382-383 (dont la démonstration me semble particulièrement embrouillée) ; Ch. MÉRIAUX, *Sépultures, reliques et mémoire*, op. cit. (n. 11), p. 144, n. 26.

89. – L'abbaye de Moorsel est seulement mentionnée dans la *Vita Gudilae* et aux chap. 7-9 de la *Vita sanctae Berlendis* (BHL 1184 ; NS H053), une œuvre d'un moine de Lobbes habituellement datée de 1059 et parfois attribuée au même auteur que la *Vita Gudilae prima* ; cf. Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, op. cit. (n. 7), p. 306-307, n° 139 (qui en déduit que l'existence de Moorsel est « sujette à caution »). Nouvelles hypothèses sur la date de la *Vita Berlendis* (troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle) et réflexions sur l'abbaye de Moorsel : D. VAN DE PERRE, « De *Vita sanctae Berlendis* en de *Miracula sancta Berlendis*. Teksttraditie, datering, auteurschap en historische kritiek », dans *Jaarboek voor Middeleeuwse Geschiedenis*, t. 8, 2005, p. 7-46, surtout p. 29-31.

## Annexe :

**Comparaison du récit de la violation de la tombe de Gudule  
dans la *Vita Gudilae prima* et la *Vita Gudilae secunda***

<i>Vita Gudilae prima</i> (BHL 3684), éd. J. BOLLANDUS, chap. 21-23, p. 519	<i>Vita Gudilae secunda</i> (BHL 3685), éd. J. BOLLANDUS, chap.15-16, p. 526
<p>Jam vero interim videamus quanta poena immineat sepulchrorum violatoribus. Factum est, dum humaretur sanctissimum corpus tumuli sinibus, ut praesens esset quidam perversitatis crudelissimae deditus, nocturnis furtis assuetus, doctus exhaurire apothecas divitum clandestinis suffossionibus, suasque crumenas farcire lucris turpibus: qui huc illuc circumvolvens orbes oculorum, tacitisque luminibus pererrans corpus totum, vidit illud sepeliri cum insignibus ornamentis, ut decebat personam cluentissimae propaginis. Iste ergo illic tamdiu astitit, quamdiu cum omni diligentia clausum fuit. Jamque ille dies, aliusque processerant, et tertiam auroram Phaethontis equi vehebant, cum sub memoria retractat ea quae viderat.</p> <p>Tunc socialis cupiditatis pruritu coeperunt eius praecordia titillari, solitique consentaneus vitii inhiabat visorum monilium depraedationi: verumtamen formidans per diem suo prolubio satisfacere, videlicet quoniam metuebat deprehensionem suae; optimum factu rebatur noctem, quae instabat, opperiri, auctoritate notatus Dominici hominis, id est, Christi: Qui, inquit, facit peccatum odit lucem, ut non arguantur opera eius a luce. Tandem astrigeras Hespero inducente umbras, nox atra bigis subvecta offuscabat terras. Tum vero execrandae aviditatis facinus toto combibens pectore, ardet, quae infanda suggererat meditatio, celeriter explere. O sacra fames auri, quid non mortalia pectora cogis? Siquidem fessa corpora carpebant placidum soporem sub nocte silenti; at vero non solvitur in somnos iste, ah demens ac infelix animi, sed immemor sanctae religionis, oblitusque sui, fas omne abrupit, sepulchrum Sanctae silentio adit. Quo effosso, quidquid pretiosissimi ornatus invenit, diripit, id est, muraenulas a collo, lunulas a pectore, inaures ab auribus, annulos a manibus, armillas a brachiis, et haec omnia aurea et argentea; praetera vestes purpureas subtegmine picturatas auri, maforam candoris nivei, cingula fulgentia bullis. Sic sanctissimo cinere expoliato, rursusque glebis ingesti pulveris obducto, recedit latro ad sua continuo.</p> <p>Post non multos autem interpositos dies, puellae in platea choreas ducebant, ac tripudiando et concinendo manus conserebant. Inter quas colludens consodalibus coetanis aderat filia eiusdem latronis, armillas S. Gudulae abrasas ab eius tumulo, sui de praeda genitoris gestans in brachiis. Quas perspicacissime contemplans quaedam virgo, quae contubernalis S. Gudulae fuerat, dum adhuc degeret in hoc mundo, post probatissima recognitionis signa exclamavit in publico, se vidisse illas recondi cum corpore sanctae virginis tumulato. Haec approbare coepit, illa negare. Tunc perscrutantibus universis, ut reum tam ferocem proderet sceleris, nec terroribus potuit compelli, nec blandimentis promissionibusve induci, ut vellet haec,</p>	<p>Factum est autem dum humaretur corpus sanctissimum, latronem quendam exequiis eius interfuisse, et ornamenta quaedam, cum quibus sepulturae tradebatur, contemplatum fuisse.</p> <p>Tertia vero nocte, nefas quod corde conceperat malitiose, mortifero debriatus veneno avaritiae, opere festinabat adimplere. Proh nefas!</p> <p>Ad sepulchrum accessit, gloriosam margaritam detexit, et ut lupus ad praedam, ita impudens et furcifer gloriosum irruit depraedari sepulchrum. Nobilis ergo sancta ut fuerat virgo, atque inclyta prosapia, et praepotentibus ac ditissimis parentibus, ut praetulumus, exorta; non sua spontanea praemeditatione, sed fidelium potius amicorum apparatu, eius sacrosanctum corpusculum auro et argento, vesteque pretiosa honorifice fuerat redimitum. Qui talia omnia secum asportans, diripuit, solo relicto sarcophago cum sacrae virginis gleba. Quo facto illius nutu, cujus oculis nuda et aperta sunt omnia, statim ultio subsequitur divina.</p> <p>Nam eiusdem scelesti latronis filia cum non multo post feminarum se choreis interponens, atque cum ceteris per plateas decantando, et huc illuc saltando discureret, quaedam illic adfuit mulier, sanctissimae virgini familiaris et amica. Quae praedicti latronis filiam nimis diligenter intuens, easdem armillas, quas in brachiis sacrae virginis, dum sepelitur, reliquerat, in eius lacertis fore certissime recognovit. Tanta itaque admiratione commota, hoc illic adstantibus denudavit celerius.</p>

ut erant, confiteri, commentans falsa pro veris. Ita ergo sublato auctore veritas patefacta est rei gestae.

Jam autem hac fama ubiubi pervolitante, celeri nuntio delatum est ad aures S. Emeberti praesidentis Cameracensi Cathedrae, fratris, ut in primis diximus, S. Gudilae. Hic itaque pro atrocissimi immanitate sacrilegii, tactus dolore cordis intrinsecus, in quodam festo, quo parietes templi christianus impleverat populus, sicut adstabat mediis altaribus officii habitu compositus, quandoquidem ille locus, in quo furtum factum fuerat, suae diocesi erat attitulatus, et factores et conscios huius infandissimi flagitii a totius sanctae universalis Ecclesiae corpore segregavit, eosque sub interpositione terribilis anathematis tam generaliter quam perpetualiter condemnavit. Cui excommunicationi hoc quoque subintulit. Huius deterrimi sacrilegii et auctores, et consentanei et complices, omnesque descensuri ex eorum germine plectantur naevo istiusmodi poenae, ut uterque sexus lapsante poplite jugiter claudicet, super haec vero foemineum guttura obscoenet. Ita igitur viri et foeminae illius generationis manserunt et permanent hodieque multati, ut fixit censura sancti viri.

Cui saltem parum sciolo non liqueat hoc fieri ad aggerandam gloriam huius Sanctae, ut hominibus esset in terris honori et reverentiae, cui in coelis Coelites applaudunt et deferunt compari suae?

Quibus admirantibus, illico talia sanctissimae virginis fratri, Emeberto scilicet jam superius praelibato delata fuerant quantocyus. Hic namque pro atrocissimi immanitate sacrilegii dolore tactus cordis intrinsecus, quandoquidem ille locus, in quo furtum factum fuerat suae diocesi erat attitulatus, totus ex auctoritate canonica in reos furti insurgens, maledictionis jaculum in eos vibravit, et a sanctae Dei Ecclesiae gremio atque fidelium consortio sequestrans, damnavit.

Quibus ergo tam merito mulctatis, veluti arbor quaedam si a proprio fuerit incisa stipite, continuo eius universi rami a priori arescunt eaque deficiunt viriditate, ita omnis illa progenies, tam detestabili profluens stirpe, gravi et varia postmodum vexatur infirmitate. Nulla enim huius generationis persona excedit, quin clauda vel aliqua pedum debilitate detenta, vel etiam dira affecta guttura, praeteritum luat facinus. Sic namque a primordio usque in praesens huiusmodi in talibus talis perseverat infirmitas.

Unde datur intelligi, sacra virgine intercedente, illis temporaliter poenitere a Deo concessum fore, ne illos igni inextinguibili (quod multo constat deterius) perpetualiter nimis infelix exureret culpa.